

AGAUNE infos 28

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Maurice

avril 2009 • Sur internet : www.st-maurice.ch

2-4 > OFFICIEL
**Présentation
du nouveau
Conseil municipal**



5 > PRATIQUE
**Information sur
les nouveaux
tarifs électriques**



11 > VIE LOCALE
**12 au 14 juin :
Le FC St-Maurice
fête ses 100 ans**



photo Claude Jaccard

éditorial **Au travail !**

La page des élections tournée, le nouveau Conseil municipal s'est immédiatement attelé à sa tâche. Dans une atmosphère constructive et consensuelle, les élus se sont répartis les différents dicastères en tentant de conjuguer au mieux les compétences et les souhaits de chacun.

Le Conseil municipal devra fonctionner comme une véritable équipe afin de relever les nombreux défis qui ne manqueront pas de se présenter à lui dans un avenir très proche. Les changements à préparer au sein de l'administration communale et de ses différents services, l'ouverture annoncée de plusieurs chantiers importants, la mise en valeur des zones industrielles et bien d'autres sujets encore, constituent autant de thèmes ou de projets qui viendront s'ajouter au traitement des « affaires courantes ».

L'équipe qui constitue l'exécutif communal est motivée et chaque conseiller a déjà esquissé plusieurs projets pour son dicastère. Une saine gestion des finances communales commandera sans doute

de ne pas les réaliser tous, ou du moins pas tous en même temps. Mais la richesse et la diversité des projets qui se bousculent sur la table du Conseil traduisent le dynamisme non seulement d'une équipe mais aussi d'une cité. Je m'en réjouis.

Le bulletin que vous tenez dans vos mains arbore un graphisme nouveau que l'équipe rédactionnelle a souhaité moderne et élégant. Au moins deux fois par année, ce journal continuera à vous renseigner sur l'actualité communale. Mais cet instrument de communication est aussi le vôtre. N'hésitez pas à suggérer vos textes ou vos sujets.

Bien évidemment, tous les sujets d'actualité n'ont pas pu être traités dans ce numéro. Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à interpeller vos conseillers municipaux. Toute l'équipe du Conseil municipal est volontiers à votre disposition.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Damien Revaz
Président de la Municipalité

INFORMATIONS

- Bourses et prêts
d'honneur** > 06
- 9e Rassemblement
des Saint-Maurice** > 07
- Défis Agaune Bouge ...** > 07
- Encouragement au
sport**..... > 08

SOCIÉTÉS & VIE LOCALE

- Chœur Mixte
Fête de la Musique
Samaritains**..... > 9
- Prêt de vélos
Via Francigena**..... > 10
- Groupe Scout et
nouveau local**..... > 12-13

ENVIRONNEMENT

- Un bon conseil** > 13

TRAVAUX

- Protection
des digues
du Mauvoisin**.....> 14-15

DOSSIER

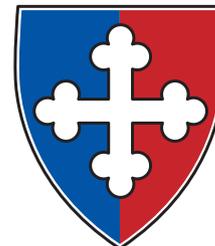
- Projet de nouveau
cycle d'orientation
régional**..... > 16-19

CONSEIL MUNICIPAL

- Extraits des décisions
du premier
trimestre 2009**..... > 20

Conseil Municipal 2009-2012

Nouvelle organisation suite aux élections



Damien REVAZ
Président (PLR)

Administration générale
Finances
Economie

Grand-Rue 74 - 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 12 84
Tél prof. 027 722 28 67
E-mail president@st-maurice.ch

Objectifs de législature :

- Maintenir une administration performante répondant aux exigences d'une gestion moderne et efficace
- Conserver une fiscalité modérée
- Réaliser les grands projets communaux tout en maintenant la dette publique à un niveau raisonnable
- Attirer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois sur les terrains disponibles

Suite aux élections communales de l'automne dernier, plusieurs changements sont intervenus au sein de l'exécutif agaunois : nouveaux conseillers, changements des responsables de certains dicastères, etc.

Découvrez le nouveau visage de votre Conseil Municipal, ainsi que les objectifs de chacun pour la législature 2009-2012.

photos Clin d'Oeil - S. Rouiller



Philippe DUBOIS
Vice-Président (PDC)

Centre sportif
Commission scolaire régionale

Route de la Chapelle 66 - 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 31 76
Mobile 079 355 39 06
E-mail dubois.p@bluewin.ch

Objectifs de législature :

- Réaliser la construction d'un nouveau CO régional
- Faire construire les bâtiments communaux : salle de sport double, salle de spectacles, place de fête
- Trouver une nouvelle affectation aux bâtiments du collège de la Tuilerie
- Participer à la gestion de la commission scolaire régionale et des bâtiments scolaires de la Tuilerie
- Gérer le centre sportif scolaire



Yves CHAMBOVAY
Conseiller municipal (PLR)

Sécurité publique
Circulation, Parkings
Transports

Ch. de la Charrière 19 - 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 36 72
Tél prof. 024 475 64 00
Mobile 079 686 34 87
E-mail yves.chambovay@saint-maurice.ch

Objectifs de législature :

Police :

- Suite à la démission d'un agent, réorganiser la police municipale par une collaboration soit intercommunale soit avec une société privée

Circulation :

- Poursuivre l'aménagement des zones 30 km/h
- Sécuriser le cheminement des piétons et des cyclistes sur les routes d'accès à Epinassey

Service du feu :

- Etudier les collaborations possibles avec les communes voisines et l'armée
- Etudier le remplacement de la caserne des pompiers

**Françoise JAYET**
Conseillère municipale (PDC)

Culture
Petite enfance et jeunesse
Intégration

Ch. des Murgères 8 - 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 12 37
Mobile 079 817 61 94
E-mail jayet.f@bluewin.ch

Objectifs de législature :

- Développer le potentiel de dynamisme et de rayonnement culturel de la cité
- Soutenir la qualité du théâtre du Martolet et de la Médiathèque et du Château
- Organiser la Fête de la Musique et maintenir le soutien structurel et financier aux associations culturelles locales.
- Favoriser les familles en accompagnant et soutenant les différents organismes de la jeunesse tels que la crèche-garderie BDG, UAPE les parents d'accueil APAC et le centre de jeunes la DZEBE.
- Favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que sur le respect et la tolérance mutuels et permettre aux étrangers de participer à la vie économique, sociale et culturelle.

**Claude-Yvan MARCOZ**
Conseiller municipal (PDC)

Aménagement du territoire et constructions
Parcelles communales
Energies renouvelables

Avenue du Midi 9 - 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 38 42
Tél. prof. 024 474 65 45
Mobile 077 427 83 61
E-mail : claude-yvan.marcoz@saint-maurice.ch

*Objectifs de législature :**Aménagement du territoire :*

- Modifier le carrefour « Horizonville » et améliorer la liaison St-Maurice-Epinassey pour la « mobilité douce »
- Mettre en place le « Concept Bois-Noir »
- Homologuer la nouvelle carte des dangers suite aux travaux sur les digues du Mauvoisin

Energies Renouvelables :

- Recenser toutes les énergies potentielles exploitables
- Etablir un calendrier des réalisations rentables
- Favoriser et soutenir le développement des énergies renouvelables publiques et privées.

**Jean-Marc METTRAUX**
Conseiller municipal (PDC)

Affaires sociales
Formation professionnelle
Bourses et prêts

Vers St-Amé 5- 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 26 34
Tél. prof. 051 225 66 25
E-mail jean-marc.mettraux@sbb.ch

*Objectifs de législature :**Aide Sociale :*

- Mettre en application l'aide sociale de manière uniforme selon les recommandations du canton
- Elargir les processus de réinsertion professionnelle pour les personnes en fin de droit ou en situation de handicap en collaboration avec l'AI et l'ORP
- Etudier la création d'un foyer de jour à St-Maurice
- Accompagner la réalisation du home à Vernayaz

Formation professionnelle :

- Mettre en application le règlement communal d'aide à la formation
- Soutenir les entreprises locales dans leur démarche pour former des apprentis

**Christian MOINAT**
Conseiller municipal (AG)

Services industriels
AITEJ

Route des Iles 15 - 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 10 90
Tél. prof. 024 474 49 50
Mobile 078 652 00 80
E-mail ch.moinat@bluewin.ch

*Objectifs de législature :**Service électrique :*

- Optimiser notre éclairage public afin d'économiser entre 30 et 40 % d'énergie, en maîtrisant la puissance lumineuse tout en optimisant la consommation énergétique
- Sécuriser certaines routes (Marais, Epinassey) et terminer la mise en souterrain des dernières lignes aériennes

Service des eaux :

- Poursuivre l'entretien du réseau afin de continuer à distribuer une eau de qualité et d'éviter des frais d'intervention importants
- Conserver un réseau de qualité en investissant principalement sur le changement de conduites défectueuses (30 / 40 ans), à raison de 100 à 200 mètres par année.

**Bernard MOTTIEZ**
Conseiller municipal (PDC)Travaux publics
VoirieGrand-Rue 74 - 1890 St-Maurice
Mobile 079 219 38 82
E-mail bernard.mottiez@helvetiapatria.ch*Objectifs de législature :*

- Réaliser la dernière étape des travaux de sécurisation de la Falaise des Fingles (secteur de l'Abbaye) qui ont débuté en 2000 et qui s'étendent entre le Château et les Cases
- Mettre en place des mesures de contrôle et d'entretien pour une sécurité maximum pour l'avenir
- Réaliser les travaux liés à la carte des dangers (Mauvoisin)
- Continuer la restructuration de l'équipe de voirie afin qu'elle puisse remplir au mieux les missions qui lui sont confiées, comme par exemple le nettoyage quotidien de la Commune, l'entretien des espaces verts, celui des chemins pédestres et du réseau routier ou le soutien à des manifestations locales.

**Marie-Claire RAPPAZ**
Conseillère municipale (PLR)Environnement
STEP
AgricultureRue du Catogne 1 - 1890 St-Maurice
Mobile 079 263 58 32
E-mail marie-claire.rappaz@saint-maurice.ch*Objectifs de législature :*

- Mettre en place une nouvelle déchetterie répondant aux normes environnementales actuelles
- Améliorer le ramassage des détritux
- Sensibiliser la population au tri des déchets
- Poursuivre l'amélioration de l'évacuation des eaux en séparant les eaux claires des eaux usées conformément au PGEE (plan général d'évacuation des eaux)
- Changer les canalisations vétustes ou défectueuses

**Pierre-Yves ROBATEL**
Conseiller municipal (PLR)Tourisme
ManifestationsRoute des Iles 15 - 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 24 41
Tél prof. 024 485 22 00
E-mail pierre-yves.robatel@bluewin.ch*Objectifs de législature :*

- Contribuer au rayonnement de notre cité, en veillant à un développement coordonné et harmonieux de l'offre des différents acteurs touristiques agaunois
- Mettre en œuvre, avec la Société de Développement, la politique touristique de Saint-Maurice, définir le rôle et les missions de l'Office du Tourisme et les collaborations régionales en la matière
- Apporter aux sociétés et aux organisateurs de manifestations le soutien nécessaire à maintenir, voire développer, une riche activité associative
- Proposer des équipements et des aménagements favorables à l'accomplissement d'activités touristiques et de loisirs sur le territoire communal

**Jean-Didier ROCH**
Conseiller municipal (PDC)Commission scolaire
Sports - Jumelages
Rencontre des Saint-MauriceRoute de la Borette 14 - 1890 St-Maurice
Tél. privé 024 485 32 85
Mobile 079 505 30 72
E-mail jeandidier.roch@bluewin.ch*Objectifs de législature :**Ecoles primaires*

- Maintenir un haut degré de formation et aider les jeunes en difficulté scolaire.
- Favoriser les liens entre l'Ecole et les parents.
- Poursuivre les réflexions des groupes scolaires I et II.
- Mettre en place le concept « L'Education donne de la force »

Jumelages

- Poursuivre dans le même état d'esprit le jumelage avec Saint-Maurice du Val de Marne tout en développant d'autres activités d'échanges.
- Renforcer les contacts avec la Commune d'Obersiggenthal.
- Envisager des relations avec d'autres communes (Italie).
- Maintenir les rencontres des localités portant le nom de Saint-Maurice.

Sport

- Soutenir les sociétés sportives dans leurs actions et faciliter l'accès des jeunes à ces sociétés.
- Pérenniser les manifestations liées au programme « La Suisse bouge ».
- Développer le concept « Sport scolaire facultatif ».
- Mettre en place le concept « ValaisRoule » pour le prêt et l'utilisation de vélos entre les villes valaisannes.
- Assurer une participation active au Grand Prix des villes sportives.

Retrouvez toutes les détails et le cahier des charges
des différents dicastères sur le site internet communal
www.st-maurice.ch

Fourniture de l'électricité

Modifications de la grille tarifaire

Christian Moinat
Conseiller municipal
SI Saint-Maurice

L'ouverture du marché de l'électricité conduit à une adaptation de la structure tarifaire des prix de vente de celle-ci. Conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur l'Approvisionnement en Electricité (LApEI), les activités d'acheminement (transport) et de fourniture sont désormais séparées.

Le marché de l'électricité est en pleine mutation et la globalisation de celui-ci contribue malheureusement à l'augmentation des coûts. En tant que distributeur final, la Commune de Saint-Maurice s'est vue contrainte de revoir ses tarifs électriques. Cette révision, adoptée en décembre 2008 par le Conseil Général, est en vigueur depuis le 1er avril 2009.

LOUVERTURE DU MARCHÉ

L'année 2009 sera marquée par la première étape de l'ouverture du marché de l'électricité pour les consommateurs de plus de 100'000 kWh par an. Ceux-ci peuvent désormais faire valoir leur droit d'accès au réseau de distribution, et choisir librement leur fournisseur de courant. De ce fait, les coûts d'acheminement (transport de l'énergie), de fourniture (production de l'énergie) ainsi que les taxes doivent être facturés séparément. Dès le 1er avril 2009, les factures adressées aux consommateurs pas les Services Industriels de Saint-Maurice détaillent donc les points suivants :

- coût de l'acheminement : transport et distribution
- coût de fourniture : prix de l'énergie électrique
- RPC : contribution aux mesures d'encouragement à la production d'énergies renouvelables (nouvelle taxe fédérale).

LA NOUVELLE STRUCTURE TARIFAIRE

Le Conseil Municipal a profité de cette révision pour revoir le Règlement communal sur la distribution de l'électricité (voir encadré ci-contre) et simplifier la structure tarifaire, ramenant le nombre de tarifs différents de 9 à 4.

La nouvelle structure tarifaire se décompose désormais comme suit :

TARIF SIMPLE : il est destiné aux ménages, commerces et artisans consommant principalement la journée, ainsi qu'aux installations d'éclairage public et à la consommation communale.

TARIF DOUBLE : il est destiné aux ménages, commerces et artisans dont la consommation en heures creuses (22:00 - 06:00) est supérieure à 25% de la consommation totale, ou lorsque l'installation comprend un chauffe-eau à accumulation, un chauffage électrique ou une pompe à chaleur.

TARIF PUISSANCE : il est destiné aux industries, hôtels, restaurants, artisans et établissements dont l'installation est assurée par un coupe-surintensité d'introduction d'une valeur supérieure ou égale à 3 x 150 ampères.

TARIF CHANTIER-TEMPORAIRE : il est destiné aux chantiers de construction de durée limitée, aux raccordements provisoires ainsi qu'aux forains, cirques, et organisateurs de fêtes.

En parallèle, un nouveau règlement.

Le Règlement sur la fourniture de l'énergie électrique a également été mis à jour. Il traite des rapports juridiques, droits et devoirs des parties et des normes en vigueur.

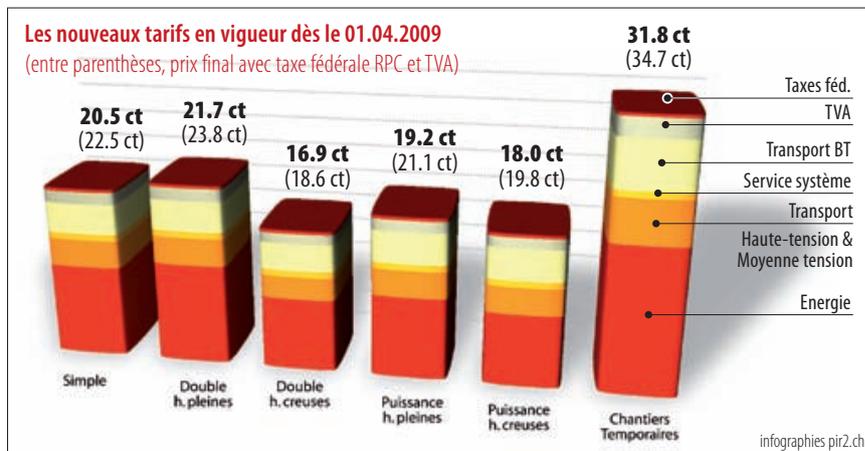
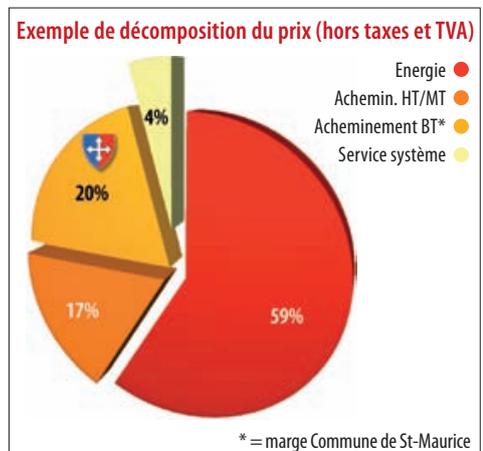
Il fixe les taxes de raccordement au réseau électrique (annexe 1) :

- la CCR (contribution aux coûts du réseau), calculée sur la base de l'intensité de raccordement. Celle-ci subit une augmentation sensible, en raison d'une mise à niveau des tarifs pratiqués, inchangés depuis 1983 ;

- la CRR (contribution au raccordement au réseau), facturée selon les frais effectifs des travaux de raccordement entre le réseau et un point de liaison.

Mais que fait la Commune ?!...

L'augmentation des tarifs provient de l'adaptation des coûts de production et d'acheminement Haute et Moyenne Tension. La marge communale (acheminement Basse tension) est plafonnée par la nouvelle loi. Elle se réduit de près de Fr. 200'000.- par an. D'autre part, la facture de la consommation électrique de la Commune (éclairage public, bâtiments communaux, etc.) calculée au tarif simple, augmente de plus de Fr. 150'000.-

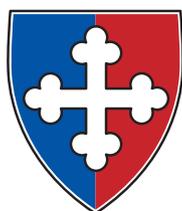


Bourse et prêts d'honneur

Comment obtenir ces aides ?

Jean-Marc Mettraux,
Conseiller municipal

Des aides financières (bourses ou prêts) sont à disposition des citoyennes et citoyens remplissant les conditions requises. Deux types d'aide sont possibles, à l'échelon communal et cantonal. Voici les démarches à accomplir pour les obtenir.



La Commune de Saint-Maurice alloue une aide financière sous forme de bourses ou de prêts aux citoyens remplissant les conditions requises à l'article 3 du règlement communal sur l'aide à la formation.

Les bourses et prêts ne peuvent être octroyés que lorsque la « Commission cantonale des bourses et des prêts d'honneur » a été saisie d'une requête en bonne et due forme et a pris sa décision.

La Commune de Saint-Maurice peut toutefois allouer une aide financière même si la Commission cantonale a pris une décision négative.

Des bourses et des prêts peuvent être accordés:

- a) aux étudiants des universités, des écoles polytechniques et des établissements similaires
- b) aux élèves des écoles techniques et des écoles techniques supérieures
- c) aux élèves des instituts préparant aux professions ecclésiastiques, artistiques, sociales et paramédicales ou aux élèves suivant une formation jugée équivalente aux élèves des écoles et cours professionnels
- d) aux élèves des écoles et cours professionnels
- e) aux élèves des écoles du deuxième degré
- f) aux élèves des écoles d'agriculture
- g) aux apprentis
- h) pour le perfectionnement professionnel
- i) pour des recyclages professionnels, dans la mesure où les frais afférents ne sont pas couverts par les assurances sociales.

Pour bénéficier de l'aide financière de la commune, le requérant doit notamment faire preuve d'aptitude pour la formation envisagée, d'application au travail et ne pas disposer de moyens suffisants pour financer normalement ses études ou son perfectionnement professionnel.



Le Canton du Valais alloue des subsides, sous forme de bourses ou de prêts d'honneur, pour les frais de formation et d'entretien occasionnés par la préparation à la formation, la formation elle-même et le perfectionnement. Il peut également accorder une aide pour des recyclages professionnels.

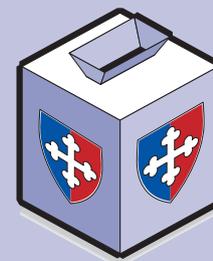
Le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents, subsidiairement aux autres responsables légaux et au requérant. Dans la mesure où les possibilités financières des personnes précitées sont insuffisantes, des subsides sont alloués par l'Etat.

Les bourses sont des allocations accordées à fonds perdus. Le bénéficiaire n'est pas tenu légalement de les rembourser.

Les prêts d'honneur sont accordés sans aucune garantie personnelle ou réelle de la part du requérant, ou de son représentant légal.

L'instruction préparatoire exigée pour une formation donne droit à des subsides pour autant qu'elle débute à la fin de la fréquentation du cycle d'orientation. La fréquentation d'écoles ou de cours de formation, après la fin du cycle d'orientation, donne droit à des subsides dans la mesure où elle est exigée pour atteindre le but professionnel visé et à la condition que la qualité de la formation soit suffisante.

Il faut considérer comme perfectionnement donnant droit à des subsides, la fréquentation d'établissements ou de cours de formation reconnus permettant d'accéder à un degré plus élevé dans la profession acquise préalablement.



Bureau de vote

Nouveaux horaires d'ouverture

En raison du succès du vote par correspondance, les horaires d'ouverture des bureaux de vote ont été modifiés.

Les bureaux seront désormais **fermés le samedi matin**.

Les heures d'ouverture seront donc les suivantes :

Samedi : 17h - 18h
Dimanche : 11h - 12h

Ces modifications prennent effet dès les votations fédérales du 17 mai prochain.

photo S. Benedetti



Plus de renseignements sur notre site
www.st-maurice.ch

Plus de renseignements sur le site
www.vs.ch

Neuvième Rassemblement des Saint-Maurice

A St-Maurice-la-Souterraine

Jean-Didier Roch
Conseiller municipal

La neuvième édition de cette traditionnelle Rencontre des villes et villages répondant au nom de Saint Maurice, se déroulera dans le Département de la Creuse, dans le village de Saint-Maurice-la-Souterraine (environ à 50 km au Nord de Limoges).

Vous aimez découvrir d'autres régions, connaître d'autres cultures, vous appréciez les produits du terroir, vous souhaitez partager des bons moments d'amitié avec nos voisins européens ? Cette sortie est pour vous...

En 2008, nous avons été reçus par la petite ville de San Maurizio Canavese près de Turin. Cette année, nous revenons au cœur de la France, le Limousin, dans un village de 1'200 habitants environ. **Le déplacement se fera en car sur cinq jours, du jeudi 20 au lundi 24 août 2009.**

Comme par le passé, les deux premiers et le dernier jour seront réservés aux visites de la région, le samedi et le dimanche étant consacrés à la manifestation sur Saint-Maurice-la-Souterraine. Nous mettons à votre disposition ci-contre un bulletin d'inscription que les agaunoises et agaunois intéressés à la sortie voudront bien **retourner à l'Administration communale avant le 10 mai prochain.**

Pour des raisons d'organisation, nous limitons les inscriptions à 45 personnes (par ordre d'arrivée). Vu le caractère de délégation de notre ville à ce Rassemblement, la Municipalité prend à sa charge, comme chaque année, les frais de transport. Les frais individuels se montent à environ **Fr. 500.-** par personne (non définitif), soit les repas et nuitées.

INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Nombre de personnes :

E-mail :

Signature :

Je souhaite participer à la 9ème Rencontre des Saint-Maurice du 20 au 24 août 2009.

Du mardi 5 au samedi 9 mai 2009

Les défis

AGAUNE Bouge 09 !

Mise sur pied dans le cadre de l'opération « La Suisse bouge - en forme pour l'Euro » en 2008, l'action AGAUNE BOUGE avait rencontré un vif succès auprès de la population agaunoise.

Forts de ce succès, les organisateurs proposent à nouveau une série de défis qui se dérouleront **du 5 au 9 mai prochain** à Saint-Maurice, avec le soutien de Promotion Santé Valais, le Centre Alimentation et Mouvement et La Suisse Bouge.

Nous vous encourageons à prendre connaissance du programme des activités (ci-contre) et à venir relever ces défis et partager de bons moments de sport et de convivialité !



Défi 1
Course d'orientation A

Course d'orientation
1h30 à 2h00 parcours

Défi 2
Parcours handicap

Parcours handicap
1h à 1h30

Défi 3
Course d'orientation B

Course d'orientation
1h30 à 1h50

Défi 4
Natation

Natation
400m - 800m - 1500m

Défi 5
Vélo-natation-danse

DATES DES DEFIS
mardi 5 mai 09
mercredi 6 mai 09
jeudi 7 mai 09
vendredi 8 mai 09
Samedi 9 mai 09

OUVERTURE ET INSCRIPTION :
18h00-19h30 centre sportif

HORAIRE
18h00 - 21h00

HORAIRE ECOLE
07h30 - 16h30

Promotion Santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis

Centre Alimentation
et Mouvement
Zentrum für Ernährung
und Bewegung

La Suisse bouge

Saint-Maurice bouge...

Un nouveau concept d'encouragement au sport

Après le succès rencontré lors de la dernière édition du programme d'activités « La Suisse bouge », Saint-Maurice lance un concept visant à encourager la pratique du sport.



L'impulsion a été donnée par **Yoann Clerc**, jeune étudiant agaunois, qui s'est penché sur le développement du sport dans sa commune dans le cadre de son travail de Master à l'Université de Lausanne.

Il s'avère que « 40% des écoliers ne bougent pas assez » précise-t-il. Les conclusions de son étude proposent différentes mesures d'encouragement au sport. En collaboration et avec les subsides du canton du Valais par le biais du « Centre alimentation et mouvement » et de l'Office Fédéral du Sport, un programme de sport facultatif a été mis en place.

AVEC LE CONCOURS DES CLUBS SPORTIFS LOCAUX

La responsable des sports à l'école, **Maris Stella Gilliéron** précise : « Les clubs locaux ont été contactés. Plusieurs participent au projet en mettant à disposition leurs compétences. Dans la suite des journées sportives, les élèves peuvent s'essayer aux activités physiques et peut-être voudront-ils poursuivre. Des cours hebdomadaires sont proposés durant huit semaines. » Ecole de cirque, initiation au basket, jeux de balle, ski et natation sont au programme de ces activités.

Un groupe de travail va par ailleurs étudier l'opportunité d'étendre ce programme aux adultes et développer une ligne de Pédibus.

Le concept est le bienvenu dans la cité puisque les écoliers auront l'opportunité de pratiquer une activité sportive en dehors de l'école. Un concept qui vise à l'encouragement au sport sans la contrainte de la compétition. Et, pourquoi pas, solliciter chez les jeunes l'envie d'intégrer l'une des nombreuses sociétés sportives que compte la cité Agaunoise!

Enquête de l'Office fédéral du sport.

En décembre dernier, l'Office fédéral du sport a mandaté le service de recherche de la Clinique romande de la Suva à Sion, ainsi que Yoann Clerc, responsable du Sport Scolaire Facultatif à St-Maurice, pour réaliser une enquête sur les habitudes sportives de la population de St-Maurice. Un échantillon de **675 habitants** de la commune a été choisi de manière aléatoire.

Le service de recherche de la Clinique romande nous prie de communiquer qu'il est toujours possible de renvoyer ces questionnaires bien que la date de retour soit dépassée. Dans le courant de ce mois, un rappel sera adressé aux retardataires afin de récolter le plus grand nombre possible de réponses.

Merci donc de prendre une dizaine de minutes pour finaliser l'envoi de ce formulaire. Dans le courant de l'année, une présentation très complète des résultats sera diffusée dans la presse locale.



> Retrouvez également toutes les dates des **DEFIS « AGAUNE BOUGE »** en page 7 de ce numéro d'Agaune Infos.

La vie locale

Le Chœur-Mixte de St-Maurice

Valérie Devanthery,
Présidente du Chœur Mixte



photo Chœur-Mixte Saint-Maurice



Pour vous convaincre, venez écouter une répétition, le mercredi de 20h00 à 22h00 à la salle Lavigerie à St-Maurice.

Contacts :

Michèle Olivier
024 485 11 28 ou
Valérie Devanthery
devantheryv@gmail.ch

Le Chœur-Mixte a une activité variée au sein de la cité d'Againe. C'est cette société qui invite au recueillement, qui fait apparaître des **sourires** le temps d'un concert, qui vous rappelle l'importance de la musique dans la vie quotidienne et dans **l'harmonie** des relations. Ce n'est pas seulement une société locale datant de 1923. C'est aussi et surtout la vibration harmonique des messes paroissiales (animation env. une fois par mois) et lors des grandes **cérémonies** à la Basilique de St-Maurice. En plus de son engagement dans la vie spirituelle, le Chœur-Mixte prépare régulièrement des pièces

profanes pour diverses prestations et concerts annuels.

Le Chœur-Mixte choisit son répertoire en tenant compte de ses effectifs. Certaines œuvres nécessitent des **voix masculines** très présentes, d'autres requièrent un nombre important de chanteurs.

Si vous êtes intéressé(e) par la découverte de nouvelles pièces chorales, si vous avez envie de partager un moment privilégié une fois par semaine, si vous voulez vous détendre par le chant, alors n'hésitez pas à rejoindre nos rangs !

A retenir

16^e Fête de la Musique

Françoise Jayet
Conseillère municipale

Le samedi 20 juin 2009

se déroulera la traditionnelle Fête de la Musique à Saint-Maurice, organisée par la Commission Culturelle communale, en collaboration avec la Petite Californie et les cafés et restaurants.

« J'aime beaucoup cette fête conviviale, qui annonce l'été en musique ! »

Raymond

Rejoignez les samaritains de St-Maurice !

Les samaritains de Saint-Maurice sont à la recherche de personnes motivées, désireuses de :

- savoir réagir en cas d'accident
- connaître les mesures immédiates pour sauver une vie
- collaborer avec d'autres partenaires de la santé.



Nos principales activités sont :

- les cours de section tous les deuxièmes mardis du mois
- la tenue de postes sanitaires lors de manifestations culturelles et sportives
- une collaboration avec la Commune en cas de catastrophe
- l'organisation des dons du sang.

Comment devenir samaritain ?

Il suffit de contacter notre section. Nous vous proposerons alors de suivre le cours de sauveteur, si vous ne l'avez pas déjà accompli, puis le cours de premier secours, le tout en 14 heures.

Ensuite, votre participation aux cours de section vous permettra d'approfondir vos connaissances. Nos monitrices sont à votre disposition pour toute question.



Contacts :

Véronique Bossonnet :
024 485 26 61
Sandrine Richard :
079 261 86 38 (le soir)
Visitez notre site internet :

<http://sama144.skyrock.com>



Mobilité douce

Un service de prêt de vélos à St-Maurice

Christian Schülé,
Directeur de
l'Office du Tourisme

Saint-Mauriceroule!
vélos libres

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail, section Logistique des mesures du marché du travail du canton du Valais, en collaboration avec le comité de *Sionroule*, a décidé d'implanter de nouvelles stations de prêt de vélos sponsorisés de Brigue à Monthey.

Ce projet cantonal porte le nom de *Valaisroule*. *Sionroule* en est le fer de lance. Au-delà d'une extension de l'offre touristique et d'un service à la population, Valaisroule est un projet à caractère social qui encourage la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le marché du travail.

La Commune de Saint-Maurice, en collaboration avec Saint-Maurice Tourisme, a le plaisir de s'associer à cette démarche et d'offrir à la population agaunoise et aux visiteurs des vélos en prêt durant la saison estivale. En prenant part à ce projet fédérateur mettant en réseau les villes valaisannes, Saint-Maurice souhaite inciter les futurs utilisateurs à découvrir la région à vélo, tout en se faisant du bien et en joignant l'utile à l'agréable.

La station de Saint-Maurice disposera de **21 vélos**, deux sièges pour enfants et une remorque. Elle sera ouverte **7 jours sur 7 de juin à octobre**. Que ce soit pour rejoindre les Bains de Lavey, Epinassey, Vérolliez, le Bois Noir ou pousser jusqu'à Bex, Monthey ou Martigny, cette offre de mobilité douce permettra de (re)découvrir les itinéraires

cyclables du Chablais et de la Vallée du Rhône. Une information au sujet de ce projet sera adressée prochainement à tous les ménages de St-Maurice.

Vous trouvez par ailleurs dès à présent des suggestions d'itinéraires cyclables sur le site internet de St-Maurice Tourisme : www.saint-maurice.ch



photo Christian Schülé

en bref Saint-Maurice «Ville de Jeux»

Après de nombreuses années de dévouement à l'organisation de « Saint-Maurice, Ville de Jeux », les membres du Comité ont souhaité mettre un terme à leur engagement. La Municipalité tient tout d'abord à remercier ces agaunoises et agaunois qui ont assuré le bon fonctionnement d'un événement populaire, familial et accessible, puisque gratuit.

Suivant le rythme établi (tous les deux ans), une nouvelle édition aurait dû se dérouler en 2009. Pour plusieurs raisons (changement de législature, événements extra-ordinaires se déroulant à la même période, etc.), il est apparu plus prudent de surseoir à cette édition, afin de réunir les meilleures conditions de succès pour cette manifestation.

Un nouveau comité devrait être mis sur pied prochainement et nous profitons de ces colonnes pour lancer un **appel aux personnes intéressées** à s'investir dans cette organisation. Elles peuvent s'adresser à Pierre-Yves Robatel, Municipal responsable, par téléphone au numéro 024 485 22 00 (prof), par e-mail à pierre-yves.robatel@bluewin.ch, ou faire part de leur intérêt auprès de l'Administration communale.

St-Maurice fête la Via Francigena



Rome après son investiture en 990. Son voyage suit un itinéraire déjà mis en place par les romains. Saint-Maurice constitue la 51e étape du parcours.

L'itinéraire Saint-Maurice – Col du Grand-Saint-Bernard – Aoste a été remis en valeur dès 1997 par les Compagnons de la Via Francigena, avec l'aide de Valrando, la Communauté de montagne Grand Combin et les communes concernées. Il est depuis lors parcouru par un nombre

Grand itinéraire culturel du conseil de l'Europe, la Via Francigena relie Canterbury à Rome par la France et la Suisse. Le parcours se base sur les étapes décrites par l'archevêque Sigéric de Canterbury de retour de

croissant de pèlerins et de marcheurs de divers horizons. Monseigneur Joseph Roduit, accompagné de Willy Fellay, a par ailleurs cheminé jusqu'à Rome, en six étapes, à la tête d'un groupe de pèlerins. Après avoir atteint la Cité éternelle en 2006, les marcheurs dirigent maintenant leurs pas en direction de Canterbury où ils arriveront en 2012.

L'inauguration officielle du tronçon Besançon – Ivrea aura lieu cette année à Saint-Maurice et sera marquée par la pose d'une plaque commémorative. En parallèle se tiendra également l'**assemblée générale de l'Association internationale de la Via Francigena**. Cet événement aura lieu le **samedi 4 juillet** prochain et sera accompagné d'un apéritif aux goûts du terroir offert à la population et aux visiteurs sur la place du Parvis.

Un concert agrémentera la soirée au terme d'un riche programme. De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

Un alerte jubilaire...

Le club de football de Saint-Maurice a 100 ans !

Emmanuelle Es-Borrot



Les minimes du FC St-Maurice en 1957

Demandez le programme !

Vendredi 12 juin

Fête de la Bière et souper choucroute

avec l'orchestre bavarois DIE LUSTIGEN TRINKER (8 musiciens)
et le groupe LES BööDeLe.

Prix : Fr. 25.- p. pers. avec choucroute garnie et première bière offerte !

Réservations à l'Office du Tourisme jusqu'au 31 mai 2009

Tél. 024 485 40 40 - Fax - 024 485 40 80 - mail info@saint-maurice.ch

Samedi 13 juin

- Dès 09h00 Eliminatoires Trophée du meilleur espoir
- 17h00 Finale du Trophée
- 17h45 **Match de gala FC SION - YVERDON SPORT**
- 18h30 Remise des prix du Trophée
- Dès 19h15 LES ANNEES TUBES avec DJ Mackee
et les S'POTS OF THE ROOMS

Dimanche 14 juin

- 11h00 Match amical entre le Grand Conseil vaudois et
le Grand Conseil valaisan
- 12h00 Partie officielle

C'était en 1909. Dans le giron sportif du Collège de l'Abbaye, berceau de la discipline en Valais, un groupe de passionnés du ballon rond fonde le FC Saint-Maurice.

Un siècle plus tard, le club peut compter sur l'engagement de plus de deux cents joueurs. De l'école de foot aux vétérans, tous s'associent à la population agaunoise pour fêter l'événement les

12, 13 et 14 juin 2009 au terrain du Scex

Fort de son expérience, le FC en profite pour se tourner vers l'avenir en organisant le premier

Trophée du meilleur espoir

Sous la houlette des anciens internationaux Christophe Bonvin, Blaise Piffaretti, Jean-Paul Brigger et Yvan Quentin, la compétition désignera les meilleurs éléments de la relève au sein des clubs valaisans.

Les joueurs confirmés du canton seront eux aussi de la fête lors du coup d'envoi du

Match de gala entre le FC Sion et Yverdon Sport.



Plus de renseignements sur le site
www.fc-st-maurice.ch

Des activités variées pour notre jeunesse

Le groupe Scout de Saint-Maurice

Le Scoutisme est la plus grande organisation de jeunesse en Suisse poursuivant un objectif éducatif. Les jeunes responsables scouts apprennent très tôt à endosser des responsabilités. Notre succès se fonde sur un système de formation interne de haute qualité, s'appuyant sur Jeunesse + Sport.

Nos activités attractives et variées offrent aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes la possibilité de se développer harmonieusement, de s'engager dans la société et de préparer l'avenir consciemment.

Le scoutisme est bien plus qu'une simple activité de loisir : les scouts sont préparés à endosser des responsabilités, aujourd'hui et demain aussi. Contrairement au sport, le scoutisme ne connaît pas le banc des remplaçants !

LE SCOUTISME, C'EST...

une part active de la société

- être engagé pour la société
- prendre activement des responsabilités dans et pour le groupe
- la plus grande organisation nationale de jeunesse

une culture de l'amitié

- une ouverture à tous, chacun est sur un pied d'égalité, nouer des amitiés pour la vie entière
- vivre un sentiment d'appartenance à une communauté, avec son uniforme, ses codes de langage et ses rituels

un engagement personnel

- découvrir ses capacités à aider les autres
- apprendre des techniques pour vivre en plein air
- vivre de véritables aventures et partager des secrets



MAIS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, NOUS AVONS BESOIN D'UN NOUVEAU LOCAL

Le local actuel ne répondant plus aux attentes qu'une société œuvrant pour la jeunesse peut être en droit de disposer, nous avons donc créé une association dans ce but.

Par le biais de cette association, nous souhaitons offrir aux membres actuels et futurs des locaux modernes, chauffés, aérés et organisés afin que les enfants puissent s'épanouir et se retrouver dans un lieu agréable disposant de tout le confort nécessaire à des activités annuelles tant intérieures qu'extérieures.

ET VOUS POUVEZ NOUS AIDER DANS LA REALISATION DE CE PROJET !!!

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN!!!

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont déjà apporté leurs contributions à notre projet.



Le scoutisme t'intéresse ? Contactez-nous...

Pour les Lutins et louveteaux (mixte de 7 à 11 ans) :
Ana Oliveira 079 316 39 23
ana.oliveira@netplus.ch

Pour les éclaireuses et éclaireurs (mixte de 11 à 15 ans) :
Guillaume Faure 078 642 48 13
topgunfaure@gmail.com

Pour les cordées et pionniers (mixte de 15 à 18 ans) :
Michaël Morisod 076 480 77 36
m.morisod@gmail.com

Pour tout autre renseignement :
Le chef de groupe :
Marc Lavanchy 079 423 67 74
marc.lavanchy@gmail.com



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le président de l'Association du nouveau local :
Marc Lavanchy 079 423 67 74
marc.lavanchy@gmail.com

Pour apporter votre soutien au projet :
Banque Cantonale du Valais
CH27 0076 5001 0019 4630 4
CCP Banque 19-81-6

Merci !

« Efforcez-vous de laisser ce monde en meilleur état que vous l'avez trouvé. »

Lord Robert Baden Powell





Lettre ouverte

Si je prends aujourd'hui la plume, c'est afin de vous parler de nous les scouts ou plutôt de notre projet. Mais permettez que je me présente et vous raconte mon histoire qui est au

fil du temps devenue la nôtre...

Ainsi, par un beau jour de l'an de grâce 2002, et grâce (ou à cause c'est selon...) au chef de groupe, j'ai pu me joindre le temps d'une réunion à ce mouvement qu'est le scoutisme. Moi, sympathique français quelque peu exubérant, je découvrais ainsi le groupe scout de Saint-Moss, ses louveteaux, ses éclais turbulents et ses chefs qui peu à peu devinrent des amis...

L'esprit de ceux-ci et le cœur qu'ils mettaient à préparer leurs réunions, les week-ends ou les camps d'été vinrent à bout de mes premières réticences et je me joins à eux dans le plus pur esprit scout. Pendant que nous grandissions avec les enfants une évidence se fit jour à nos yeux : un jour ou l'autre il nous faudrait passer la main, mais nous ne pourrions remettre aux futurs responsables le local dans l'état de désuétude actuel.

Après quelques temps de réflexion et autres discussions plus ou moins animées, le constat fut posé et nous prenions la décision de construire un nouveau local pour les générations futures. Un groupe de travail fut mis en place et un comité créé pour ce nouveau local. Voici, pour ceux qui n'auraient pas tout suivi, le résumé de ces derniers mois.

Mais ce qui nous unit c'est le présent et notre futur commun. Laissez-moi donc vous conter nos dernières avancées.

Les devis sont réunis, le budget est réalisé, et nous poursuivons la phase critique pour la construction : le financement ! Des dossiers de subvention ont été envoyés aux partenaires financiers et donateurs potentiels et nous avons déposé la mise à l'enquête. Et si je me rappelle à vous c'est parce que nous avons besoin de vous !!!

Nous le savons bien, chacun d'entre vous est sollicité de toutes parts, mais aujourd'hui votre soutien compte pour nous, quelle que soit la manière et la mesure de votre engagement, il est nécessaire afin d'assurer la pérennité du groupe scout de Saint-Maurice.

Si aujourd'hui nous sommes une soixantaine de membres ce n'est pas pour rien. Les scouts répondent à une attente et à une demande de nos jeunes. Alors soutenez-nous !!!

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à cette lettre et je reste à votre disposition avec l'ensemble du comité pour répondre à vos questions.

Merci encore et à très bientôt
Votre dévoué coq débridé
Dominique Gueneret

Un geste pour l'environnement

Un bon conseil...

Marie-Claire Rappaz,
Conseillère municipale



Vous pouvez obtenir plus de renseignements pour la protection des cours d'eau et du Lac Léman auprès de la CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) www.cipel.org, qui a mis gracieusement à notre disposition la petite bande dessinée ci-dessus.



5e édition du Passeport-Vacances

La cinquième édition du Passeport Vacances de Saint-Maurice / Lavey-Morcles se déroulera les **18, 19 et 20 août 2009** et aura pour thème l'Année Mondiale de l'Astronomie. Plus d'informations quant au programme seront remises aux élèves en classe et seront également consultables sur notre site internet.

Les inscriptions seront prises le samedi 2 mai, de 10h30 à 12h00, au local du Passeport Vacances (sous-sol de la salle de gym de l'école primaire).



Consultez aussi le site www.pvsaintmaurice.ch

Digues de protection du Mauvoisin

Des travaux indispensables à notre sécurité

Bernard Mottiez,
Conseiller municipal

D'importants travaux sont actuellement en cours sur la partie inférieure du torrent du Mauvoisin, en aval des Cases. Cette intervention vise à sécuriser les abords du torrent et à répondre aux risques répertoriés lors de l'établissement de la carte des dangers en l'an 2000. Le point sur ces travaux.

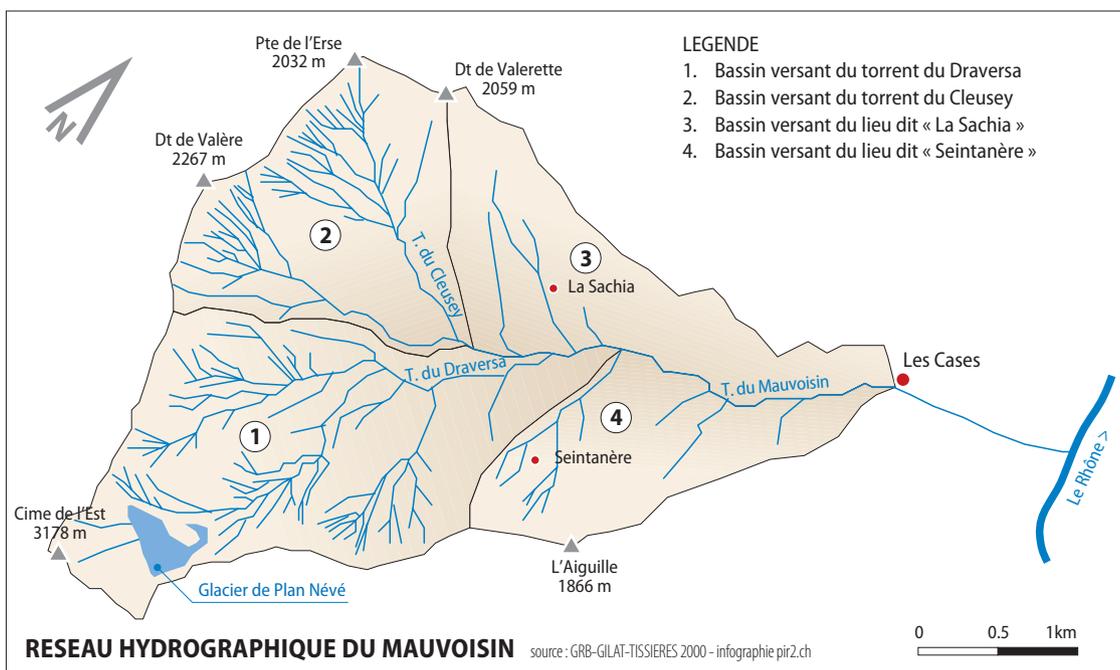
HISTORIQUE

Dans le cadre de l'établissement de la carte des dangers et du concept de protection (bureaux GRB-GILAT-TISSIERES, mai 2000), il a été dressé un inventaire des événements liés à l'histoire du Mauvoisin. Vous trouverez ci-après quelques-uns de ces événements, parmi les plus marquants :



Photo prise lors des inondations de 1969.

Plan du réseau hydrographique avec mention des différents bassins versants aboutissant dans le torrent du Mauvoisin.



- août 1632 : inondation des vignes.
- 9 mai 1747 : débâcle formée de boues, de rochers et de troncs, par temps sec ; dégâts importants.
- 17 juillet 1910 : débâcle du Mauvoisin suite à l'effondrement du glacier de Plan Névé, formation d'un lac en amont et rupture soudaine ; inondations jusque sur le ballast de la gare de Saint-Maurice
- 11 août 1927 : coulée de boue, bouchon sous le pont de la route cantonale
- juillet 1936 : inondations
- 20 et 21 juillet 1958 : pluies orageuses avec coulée de boue au Fahy ; débordement et inondations de la route cantonale et des voies CFF jusqu'à l'entrée de la gare de Saint-Maurice.
- 24 juillet 1969 : pluies orageuses non exceptionnelles avec glissement de terrain au Fahy provoquant une débâcle, inondations de la route cantonale et des voies CFF. Blocs de 10 à 15 m³ déposés dans les vignes.
- 13 août 1969 : pluies orageuses, inondation de la route cantonale et des voies CFF

Ces événements sont autant de raisons qui ont conduit à l'établissement d'une carte des dangers, puis à la mise en œuvre des travaux de protection qui sont en cours aujourd'hui.



Ci-dessus : repérage des différents travaux en cours, sur base photo-satellite.

Les débits pris en compte dans le projet

Il n'existe aucune mesure sur le Mauvoisin qui permette de comparer les crues du cours d'eau avec les débits calculés. Une fourchette de valeurs a été adoptée comme débits de projets (méthode Kölla).

Débits de crue du Mauvoisin :

10-20 m³/s pour un temps de retour de 2.33 ans

40-50 m³/s pour un temps de retour de 20 ans

55-65 m³/s pour un temps de retour de 50 ans

65-75 m³/s pour un temps de retour de 100 ans

95-115 m³/s pour la crue extrême

Le coût du projet

Le coût total de ces travaux a été évalué à **3.5 millions de francs** environ (estimation GRB-GILAT-TISSIERES), dont les 85% sont pris en charge par la Confédération et le Canton du Valais.

LES TRAVAUX EN COURS

1. Excavation : enlèvement de restes des crues de 1936 et de celles, plus proches, de 1969, pour favoriser le débordement d'une crue extrême en rive droite, zone à faible potentiel de danger.
2. Excavation : enlèvement des restes de scories des fours de l'ancienne usine de ciment.
3. Construction de digues et de murs le long du lit du Mauvoisin, sur les deux rives, pour favoriser le déversement en rive droite en cas de débordement.
4. Ouvrage de sortie du dépotoir.
5. Construction d'une grande digue de retenue des eaux et boues le long de la route longeant la Maison de la Famille et se terminant vers la ferme.
6. Modifications de la route pour favoriser le retour dans le lit des eaux issues de débordements.
7. Construction d'un dos d'âne servant d'obstacle pour éviter le retour des eaux en direction de la Maison de la famille.
8. Construction de contre-digues de retour, destinées à rediriger dans le lit du Mauvoisin les eaux qui seraient passées par-dessus la digue principale.

LE CALENDRIER DES TRAVAUX

- mi mai 2009 : fin des travaux de gros-œuvre.
fin octobre 2009 : fin des plantations et travaux de finition.

Nouveau cycle d'orientation régional à St-Maurice

Un projet capital pour « Saint-Maurice Ville d'études »

Philippe Dubois, Conseiller municipal

Après la constitution en 2007 de l'Association du cycle d'orientation régional de Saint-Maurice, et dans le prolongement du concours d'architecture mis sur pied en 2008, le projet entre maintenant dans sa phase d'étude détaillée. Etat des lieux.

POURQUOI UN NOUVEAU CYCLE D'ORIENTATION (CO) ?

Le cycle d'orientation de la Tuilerie reçoit 400 élèves des communes de Massongex, Vérossaz, Mex, St-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, Collonges et Dorénaz ainsi que 150 élèves du Bas-Valais pour l'Ecole Pré-Professionnelle et Alternance (EPP-A). La tendance de l'évolution des effectifs pour les années futures est à la stabilité voire à une légère hausse.

En 2001, la commission scolaire régionale et la commune de St-Maurice (propriétaire) a mandaté le bureau d'architectes Urbatecture de St-Maurice afin d'expertiser les bâtiments de la Tuilerie datant de la fin des années 1800 et début 1900, rénovés partiellement au début des années 80. La conclusion principale du rapport de 2002 s'articule autour :

- du manque de fonctionnalité dû à une multitude de locaux situés dans 10 bâtiments (Tuilerie 1 à 7+ écoles primaires + pavillons provisoires + arsenal), des circulations difficiles avec un grand nombre d'entrées incontrôlables
- des dimensions très variables des salles de classes empêchant la programmation rationnelle de la rotation des élèves
- du manque d'espaces de récréation et de vestiaires
- de la vétusté des éléments du second-œuvre : façades, stores et volets, portes et serrures, menuiseries diverses, peintures, sols, mobilier, sanitaire, ventilation, etc.
- de la pénurie ou de l'inexistence de moyens de sécurité pour la protection contre les incendies (manque de compartiments, voies d'évacuation, coupe-feu, étroitesse des couloirs, etc.)
- de la non-conformité de la salle de sport du bâtiment 6 (dimensions, sol, arrêtes vives, etc.)

Trois salles de classes des écoles primaires de St-Maurice ainsi que 2 pavillons sont occupés par les EPP. Vu l'augmentation des effectifs dans les degrés enfantines et primaires, cette situation se devait provisoire et ces salles de classes doivent aujourd'hui impérativement être à nouveau disponibles pour les besoins communaux.

L'option de la rénovation/extension a été étudiée mais son coût a été jugé trop élevé et d'un rapport qualité-prix trop faible. Finalement la commission scolaire régionale et la municipalité de St-Maurice ont choisi l'option de la construction à neuf.

QUI VA CONSTRUIRE QUOI ?

A ces fins, une nouvelle association des 8 communes a été constituée en 2007. Elle deviendra propriétaire du futur nouveau CO. La municipalité de St-Maurice y participe à hauteur de 47%. Une propriété par étages (PPE) sera fondée afin de gérer la construction du nouveau CO et des parts com-

munes du projet. Le 60% de ces parts concerne le nouveau CO et le 40% les espaces communaux, selon une estimation du projet non définitif.

Ces 40% d'espaces communaux sont: une salle de spectacle de 250 places, une salle de sport double et d'autres installations (Dojo, salle de force, mur de grimpe) ainsi qu'une place de fête couverte. Un bâtiment devant accueillir 150 élèves de l'EPP-A figure également dans les intentions du maître de l'ouvrage, d'entente avec le DECS.

Historique du projet

2002	Etude de l'état des bâtiments actuels
2006	Décision option construction à neuf Décision du Département de l'Education pour construction nouveau CO Constitution de « L'association du cycle d'orientation régional de St-Maurice » et premier crédit d'étude
2007	Définition programme de construction Choix de la municipalité de St-Maurice d'intégrer au projet régional la construction d'une salle de spectacle, d'une salle de sport double, d'une place de fête couverte et d'un espace pour le Judo-Club
2008	Consultation des sociétés locales et des riverains Concours d'architectes et choix du lauréat
2009	Début phase réalisation

Planning futur

2009	Finalisation programme de construction Devis avant-projet et projet définitif Présentation détaillée de l'aspect financier du dossier (investissement et fonctionnement) au Conseil général de St-Maurice et aux législatifs communaux du district Mise à l'enquête publique Crédit pour fin travaux d'étude
2010	Crédit définitif des communes pour construction Décisions définitives du Conseil d'Etat et du Grand-Conseil Début des travaux au printemps
2012	Fin des travaux en juin

Le concours d'architectes s'est déroulé en automne 2008 en conformité avec la législation sur les marchés publics. Le jury, présidé par M. Olivier Galletti, architecte cantonal, a désigné un bureau de Lausanne comme lauréat : MCM, Graeme Mann et Patricia Capua Mann.

L'ensemble du projet lauréat répond parfaitement à l'équation difficile posée dans ce concours : assembler les espaces scolaires, publics et sportifs dans un même lieu et permettre des accès faciles et une organisation harmonieuse entre eux.

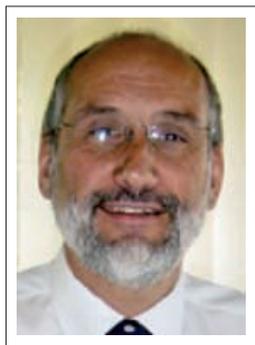
L'Etat du Valais, par son département de l'Education, de la Culture et des Sports a approuvé le programme de construction, de concert avec le Service des Bâtiments, Monuments et Archéologie, qui gère lui le contrôle technique du dossier, de même que la question du subventionnement.

Ce dernier représente une somme qui avoisinera 8 millions de francs, à déduire du budget global de ce projet qui est estimé aujourd'hui par le bureau d'architecte lauréat MCM à 38 millions de francs.

Avec ce grand projet, St-Maurice « Ville d'études » fortifie son avenir dans le domaine de l'éducation, avec une large palette d'offres allant de la scolarité obligatoire au degré maturité, en passant par le niveau secondaire, la Haute école pédagogique et les EPP-A.

Interviews

M. Pascal Gross, président de la commission scolaire régionale, préfet substitut du district de Saint-Maurice



Pourquoi avoir retenu l'option de la construction d'un nouveau cycle d'orientation régional à Saint-Maurice ?

L'option rénovation a été étudiée en détail, des mandats d'étude ont été confiés à des architectes. La solution de la rénovation s'est avérée plus chère et inadéquate. Alors nous nous sommes lancés dans la grande aventure que représente le projet de construction d'un nouveau collège qui va compléter harmonieusement les équipements scolaires et sportifs déjà existants.

Le projet de nouveau CO renforce-t-il l'unité des communes du district de St-Maurice ?

Je suis bien sûr persuadé que le fait de travailler ensemble à un projet commun renforce les liens d'amitié qui unissent les communes



photo Clin d'Oeil - S. Rouiller

Quel avenir pour les bâtiments existants du collège de la Tuilerie ?

Aucune décision n'est prise à ce jour pour la nouvelle affectation des bâtiments de la Tuilerie. Plusieurs pistes de réflexion se profilent toutefois :

- | | |
|--------------------------|--|
| Habitat : | <ul style="list-style-type: none"> • Vendre à des privés ? • La commune doit-elle investir pour créer des appartements au centre ville et mettre à disposition en location des logements de bon standing ? • Vendre à une institution / collectivité publique ? |
| Administration : | <ul style="list-style-type: none"> Par exemple pour des logements protégés (Personnes âgées). • Communale de St-Maurice = réponse négative à l'heure actuelle • Autres : pas de démarches entreprises pour l'instant |
| Entreprise de services : | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de démarches entreprises pour l'instant. |

du district. L'esprit de dialogue qui règne soit à la commission scolaire régionale soit à la conférence des présidents de communes du district est déjà un excellent signe.

Sous quel statut juridique construire un nouveau CO et des bâtiments communaux, comment les exploiter ensuite ?

En 2007 les huit communes qui envoient leurs enfants étudier au cycle d'orientation de la Tuilerie ont constitué une association de commune au sens de la loi sur les Communes de février 2004. L'association du cycle d'orientation régional de St-Maurice et la commune de St-Maurice, pour les parties du projet qui ne concernent que St-Maurice, vont constituer une propriété par étages (PPE). Cette PPE sera au bénéfice d'un droit de superficie octroyé par la commune de St-Maurice, propriétaire des terrains sur lesquels seront construits les nouveaux bâtiments.

Etes-vous soutenu par l'Etat du Valais dans le cadre de ce projet ?

Oui et grandement ! Spécialement par le département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) et par le département des

transport de l'environnement et des équipements (DTEE), dont des collaborateurs suivent nos travaux et nous conseillent. Les spécialistes du département de l'éducation nous renseignent sur les standards en vigueur et nous aident pour formuler nos demandes de subventionnement. Ceux du service des bâtiments nous conseillent et nous aident en ce qui concerne tous les problèmes d'architecture, organisent le concours d'architecte etc. Ils ont droit à nos vifs remerciements.

En construisant du neuf, ne craignez-vous pas que la taxe d'écologie facturée aux communes ne prenne l'ascenseur ?

Cet aspect financier ne nous a évidemment pas échappé. La construction d'un nouveau CO va avoir une incidence financière que nous voulons limiter au maximum. Il est toutefois probable que la taxe d'écologie qui est facturée aux communes partenaires augmentera de 10 à 20%. Elle restera dans la fourchette des moyennes cantonales en la matière. Je tiens toutefois à relever que les nouveaux bâtiments seront moins coûteux en énergie (Projet Minergie), en entretien et exploitation.

M. Alain Grandjean, directeur du CO de la Tuilerie et de l'EPP-A



Un magnifique cadeau est fait au CO et à l'EPP-A de St-Maurice, comment le recevez-vous ?

Je le reçois avec beaucoup de joie et de reconnaissance. Je trouve que les autorités scolaires et politiques, après

analyse, ont pris la meilleure décision. Ils veulent doter le district d'un très bel outil de travail tant au niveau de l'école que du sport et de la culture. Je suis évidemment très heureux quand je pense aux enseignants qui travailleront dans un environnement excellent et aux élèves à venir qui évolueront dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Quels avantages offre le nouveau projet par rapport au fonctionnement du collège actuel ?

Le Collège actuel a du charme et un « esprit » mais il a été jugé vétuste, à raison. En outre il ne répond plus à l'organisation scolaire actuelle et future. Le nouveau bâtiment simplifiera la gestion

de l'école (surveillance, circulation, organisation des horaires, etc.) car il sera plus simple, plus fonctionnel et plus adapté à la population scolaire et aux exigences du travail d'aujourd'hui, ainsi qu'au nouveau Cycle d'orientation valaisan qui devrait être à niveaux pour tous.

Quelle place donnerez-vous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ?

La place qu'elles méritent. On ne peut pas se permettre de manquer le virage technologique. Les nouvelles technologies bien maîtrisées peuvent apporter énormément dans la gestion administrative mais aussi dans l'enseignement. Le défi consiste à les intégrer dès maintenant, et progressivement, jusqu'à la rentrée scolaire, prévue en 2012, dans les nouveaux bâtiments.

Derrière ce grand projet, y-a-t-il une réflexion sur l'organisation des horaires scolaires ? Dans le cadre d'Harmos on parle d'horaire continu, sera-t-il introduit au CO ?

Les horaires scolaires de la Tuilerie ne sont pas chose aisée car nous dépendons beaucoup de l'horaire CFF. Nous avons déjà un horaire continu pour une partie des élèves qui sont des demi-pensionnaires et bénéficient du repas et de l'étude.

Une commission réfléchit à améliorer encore l'horaire de l'école et à étendre l'horaire continu à tous. Cependant, si ce projet était retenu et s'il revêtait un caractère obligatoire, il pourrait avoir beaucoup d'impact au niveau de la population car la gestion des élèves s'en trouverait modifiée. Si nous devions partir dans une telle direction, cela ne devrait pas être fait sans une consultation populaire large. Toutefois avec les nouveaux bâtiments et une cantine scolaire de plus grande capacité, il serait aisé de proposer simplement, sans l'imposer, l'offre du repas et de l'étude à un grand nombre de parents intéressés.

L'EPP-A a-t-elle encore un avenir en Valais avec la future nouvelle législation sur le CO ?

Evidemment. La future législation sur le CO supprime les 4e CO et renforce l'EPP comme solution transitoire après le CO. Il faudra profiter de cette nouvelle législation pour apporter encore des améliorations à la voie EPP afin de la rendre encore plus performante.

M. Philippe Dubois, vice-président de St-Maurice et de la commission scolaire régionale



La nouvelle salle de spectacle communale est-elle destinée à remplacer le Roxy ?

Le conseil municipal, tout comme les usagers, a fait le constat que la salle du Roxy, d'une capacité de 120 places, bien que pratique et très utilisée donne des signes de fatigue évidents (isolation thermique et phonique notamment). La rénovation coûterait cher. Remplacer le Roxy par une salle de spectacle de 250 places, équipée de gradins et de moyens techniques modernes, de locaux spacieux pour les usagers, à proximité directe du réfectoire, est un très bon choix. Cette nouvelle salle pourra accueillir aussi bien les élèves du complexe scolaire, les sociétés culturelles locales et régionales, du cinéma, des conférences et meetings, voire être louée pour l'organisation de spectacles, concerts, etc.

Comment gérez-vous l'utilisation de la nouvelle salle de sport double ?

La nouvelle salle de sport double sera louée au CO et EPP durant les jours d'école. Son utilisation en soirée et le week-end par les sociétés sportives locales et régionales doit encore être définie. Elle permettra de pratiquer notamment le basket

(32 x 19 m) et le badminton (9 m de hauteur) jusqu'à un niveau de compétition national. Elle sera accessible par le CO ou par les sous-sol du centre sportif scolaire. Des gradins d'une capacité de 250 places y seront aménagés.

Parlez-nous de la nouvelle place de fête communale...

La place de fête couverte sera située sous le nouveau CO, à l'emplacement du préau pour les élèves. La surface aménagée est de 500 m² et de 4 m de hauteur. Des locaux publics seront construits: WC, locaux pour préparer des repas et boissons pour les sociétés, des espaces de rangements seront aussi disponibles. La cantine communale pourra être montée sur le terrain de basket attendant lors de grandes manifestations. La capacité sera alors de plus de 1000 places.

Le Centre Sportif Scolaire (CSS) actuel est-il intégré à ce projet ?

Le concept architectural du projet lauréat a créé en fait un nouveau complexe scolaire et sportif qui englobe le CSS. Les espaces extérieurs sont remis au niveau de la place de basket actuelle. Un accès au CSS sera aménagé du côté ouest sur la nouvelle place centrale du complexe. Des circulations en sous-sol relieront le CSS à la nouvelle salle de sport.

Ces investissements seront-ils supportables pour St-Maurice ?

Oui, ces nouvelles charges ne sont pas trop lourdes. La nouvelle salle de sport double sera

financée à 70% par la location au CO et EPP-A. La location de la salle de sport du collège de l'abbaye ne sera plus nécessaire. La salle de spectacle représente un investissement important qui pourra être financé en partie grâce à des locations ponctuelles. La place de fête couverte est réalisée à parts égales entre la commune et l'association. Le dojo fait encore l'objet de réflexions et l'on songe à intégrer au projet un mur de grimpe, une salle de force (fitness), etc. Là également, des locations pourraient apporter de l'eau au moulin.

Reste la question des bâtiments à construire pour l'EPP-A. Le financement est actuellement en discussion avec le Département de l'Education. Il existe plusieurs options: l'Etat du Valais investit dans ce projet comme il l'a fait à Brigue et à Sion, ou la convention actuelle de mise à disposition de bâtiments communaux est revue avec des subventions cantonales à la hausse. Ainsi, cette construction devrait être autofinancée dans sa presque totalité.

Ces investissements représentent le prix à payer pour améliorer la qualité de vie à St-Maurice. L'ensemble des citoyen(ne)s en seront les bénéficiaires.

Mme et M. Patricia Capua Mann et Graeme Mann, architectes lauréats



Pourquoi avoir choisi de participer au concours d'architectes pour le projet de nouveau CO à St-Maurice ?

La pratique du concours est récurrente aujourd'hui pour les bureaux d'architectes qui souhaitent réaliser des bâtiments publics depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les marchés publics en 1998. Nous participons à plusieurs concours par année et aujourd'hui nous avons le choix.

Le concours du CO de St-Maurice était très attractif par son programme riche et complexe. Nous aimons attribuer un rôle plus public et communautaire aux écoles et le programme proposé suggérait cette superposition des rôles.

Pouvez-vous présenter votre projet lauréat en quelques phrases, son esprit et ses particularités ?

Sa plus grande particularité réside dans l'attention que nous avons portée aux espaces extérieurs tels la cour et les flux piétonniers de tout le site. Le nouveau bâtiment ne se contente pas d'une démonstration formelle, mais répond aux exigences du site et contribue à l'amélioration de son organisation et de sa mise en valeur. Extrêmement fonctionnel, le projet permet une superposition harmonieuse entre son rôle communautaire et public et son rôle purement scolaire.

Comment avez-vous réussi à tenir compte de toutes les contraintes et exigences du programme de construction dans un espace disponible plutôt exigu ?

Nous avons intégré le centre sportif existant. Il fait partie intégrante de la nouvelle composition du site et cette attitude donne une cohérence au lieu.

Pourquoi n'avoir pas intégré le bâtiment N° 7 existant dans votre projet et finalement avoir retenu l'option de sa démolition ?

La remise en question de ce bâtiment existant a permis une utilisation optimale du site. Ce bâtiment, par ses orientations, ses accès et sa typologie

avait comme principal défaut de s'octroyer la plus grande partie du site par les dégagements qu'il exigeait. Le démolir économisait beaucoup de terrain et d'espace, sinon condamnés.

Le nouveau complexe scolaire terminé, sa vocation d'espace de culture, de sports et de manifestations sera-t-elle compatible avec l'école ?

Bien sûr. Ces multiples vocations que nous avons déjà traitées dans d'autres projets donnent un rôle très collectif et social à l'école. Le programme public, salle de spectacle, salle des Fêtes, salles de sports et réfectoire-foyer se situent au niveau de la cour qui devient un espace public. Leurs accès sont indépendants les uns des autres ainsi que des accès scolaires, ce qui permet une grande flexibilité d'utilisation. Ces différents espaces se réfèrent à la cour qui s'oriente et cadre les Dents-du-Midi sous l'angle très spécifique de ce lieu.

Image de synthèse du futur complexe. A gauche, on reconnaît le Centre Sportif Scolaire existant. MCM architectes



Portrait et références du bureau MCM

Date de fondation : 1991

Nbre de collaborateurs : 8

Projets importants réalisés (5) :

2002 : Salle de sport polyvalente à Villaz-St-Pierre (FR)

2005 : Collège des Tuillières à Gland (VD)

2007 : Salle de gymnastique double à Borex-Crassier (VD)

2007-8 : centre scolaire de Cheseaux-sur-Lausanne et salle de gymnastique double

2008 : transformation d'hôtel en maison privée à Celigny (GE)

2009 : en cours centre scolaire et salle polyvalente à Apples (VD)

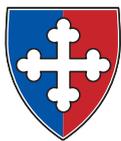
Adresse :

MCM

Chemin de Monribéau 2

1005 Lausanne

MCM a publié en 2008 un ouvrage de référence sur leurs réalisations et projets : Infolio dans la collection Archigraphy Lémaniques (www.infolio.ch)



Principales décisions du Conseil municipal durant le premier trimestre 2009

Durant le premier trimestre 2009, le Conseil municipal a siégé à 5 reprises, au cours desquelles il a notamment pris les décisions suivantes:

Répartition des dicastères

Les tâches de l'exécutif communal ont été réparties en 11 dicastères qui ont chacun un conseiller municipal à leur tête (voir p. 2-4).

Le Conseil municipal a également désigné ses représentants dans un nombre important d'organismes et d'institutions et nommé les membres des différentes commissions, de la Chambre pupillaire et du Tribunal de police.

Elections et votations

Se fondant sur les statistiques des votations fédérales (dont il ressort que plus de 80% des électeurs exercent leur droit de vote par correspondance), le Conseil municipal a décidé, par mesure d'économie, de réduire l'horaire d'ouverture des bureaux de vote (samedi 17h-18h et dimanche 11h-12h, le samedi matin étant désormais fermé).

Constructions

Le Conseil municipal a délivré les autorisations de bâtir suivantes:

- agrandissement de la HEP
- rénovation d'un bâtiment de la Grand-Rue
- 3 villas (quartier de la Borette)
- 2 vérandas
- 2 réfections de façades
- 1 changement d'affectation d'un local commercial
- 2 modifications de projets approuvés précédemment
- un couvert

Le Conseil Municipal a également répondu favorablement à deux demandes de préavis pour une villa et la transformation de combles dans la Grand-Rue.

Constatant qu'un propriétaire avait procédé lui-même à l'introduction d'eau de sa villa en violation de l'art. 31 du règlement communal, le Conseil municipal a ordonné, aux frais de la personne concernée, la réouverture de la fouille et le contrôle des travaux.

Manifestations et vie associative

Le Conseil municipal a accordé les autorisations nécessaires et octroyé un subside pour Carnaval et la fête centrale des étudiants suisses.

Il a également accepté d'accorder un subside à l'Orchestre des Jeunesses musicales, à Agaune-Aide et au syndicat d'élevage pour le combat de reines du 22 mars. En complément à une aide financière décidée en 2008, et en partenariat avec la Commune de Lavey-Morcles, le Conseil municipal a également accepté de cautionner, à hauteur de Fr. 75'000.-, un emprunt du CAS pour la réfection de la Cabane de la Tourche.

Autorisations d'exploiter (patentes)

Le Conseil municipal a accordé à Francesco Bertelloni l'autorisation d'exploiter le café-restaurant « La Charbonnière ».

Compte tenu des nouvelles directives édictées en la matière par l'Etat du Valais, le Conseil municipal a également imparti un délai à certains établissements publics pour se mettre en conformité avec les exigences légales.

Service du feu

Le Conseil municipal a nommé Jérémie Coutaz en qualité de remplaçant du Commandant et autorisé Christophe Saillen à intégrer le groupe d'intervention en terrain difficile du CSI A de Monthey.

Personnel communal

Le Conseil municipal a mis au concours un poste de stagiaire MPC, engagé un auxiliaire temporaire pour le service des contributions, fixé le salaire des auxiliaires pour la nouvelle législature, autorisé Serge Barman à fonctionner en qualité de teneur de cadastre de la Commune de Massongex, engagé un auxiliaire au service de la voirie pour la période estivale et accepté de participer financièrement à la formation continue de deux employés communaux.

Nouveau CO

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'évolution du projet et des travaux menés par la commission responsable du projet et interpellé l'Etat du Valais au sujet du financement des classes de l'école préprofessionnelle (EPP).

Adjudications

Le Conseil municipal a adjugé les travaux suivants :

- réfection d'un collecteur à l'entreprise EGT SA pour un montant de Fr. 2'900.-
- signalisation touristique à l'entreprise Ellgass SA pour un montant de Fr. 74'444.-
- appareillage et pose d'une conduite d'eau à l'entreprise Coutaz SA pour le montant de Fr. 84'796.- (giratoire du Mauvoisin)
- travaux de fourniture et d'ensemencement hydraulique à l'entreprise Agrol SA pour un montant de Fr. 37'335.- (travaux de protection du Mauvoisin)
- travaux de plantation à l'entreprise Germanier Marawa Paysages SA pour un montant de Fr. 104'510.- (travaux de protection du Mauvoisin)

Naturalisations

Le Conseil municipal a accepté d'accorder le droit de cité de St-Maurice à la famille de Mme et M. Luminje et Sali Gacaferi.

Service électrique

Suite aux dernières décisions du Conseil fédéral, le Conseil municipal a adopté les nouveaux tarifs électriques en vigueur dès le 1er avril 2009 et fixé le prix du timbre BT à 4.8 ct / kWh (détails en page 5).

Environnement

Le Conseil municipal a rejeté 3 réclamations relatives aux taxes d'élimination des déchets ainsi qu'une réclamation relative à la taxe d'évacuation des eaux. Il a également refusé d'accorder une dérogation pour un feu de jardin en plein air.

Le Conseil municipal a sommé la société concernée d'enlever les déchets de chantiers entreposés en face de la Clinique St-Amé, avec menace que la Commune procède elle-même à ces travaux s'ils ne devaient pas être exécutés dans le délai imparti.

Le Conseil municipal a approuvé les nouveaux statuts de la SA de la STEP ainsi que les modifications apportées à la convention liant les actionnaires.